

St Maur-la Varenne PDC : Réorg. du 17 octobre 2016

La CFDT ne lâchera pas sur les contreparties !

Dans le cadre des négociations en cours, la CFDT a été reçue une nouvelle fois le 06 septembre 2016 par le Directeur d'établissement.

Jusqu'au bout la CFDT va batailler dans les différentes réunions avec la Direction pour avancer ses revendications et obtenir des contreparties à cette réorganisation.

La CFDT est bien consciente que même si les suppressions d'emplois sont moins importantes que lors des précédentes organisations, la charge de travail va augmenter.

Ce que la CFDT a fait acter :

- **La sécabilité démarrera le lundi 31 octobre** (les 17 et 18 et les 24 et 25 octobre ne seront pas sécables). La CFDT continue de réclamer un report plus important. 12 agents sont démontés de leur QL, d'autres QL sont sévèrement modifiés, le temps d'adaptation sera bien supérieur à 2 semaines.
Le Directeur s'engage à proposer une doublure sur les nouvelles voies des QL avant la mise en œuvre de la réorg pour les agents qui le souhaitent
- **Aucune semaine de sécabilité programmée avant les vacances de Pâques 2017.**
- **5 promotions 1.3** sont déjà actées ainsi qu'**1 promotion « Facteur qualité » en 2.2** et **2 promotions « Facteur d'Equipe » en 2.1** (1 aux vélos et 1 aux voitures).
- **La CFDT revendique un « Facteur Qualité Référent » en 2.3, tous les agents de cabine en classe 2 et une augmentation importante du nombre de 1.3.**
- **La Vente des quartiers aura lieu début octobre, chaque facteur titulaire, démonté doit retrouver un quartier.**
- **Les quartiers seniors seront toujours proposés aux volontaires les plus anciens.**

Ces contreparties seront actées dans les différents comptes-rendus d'audience et lors du comité technique. Il restera à les faire respecter localement.

La CFDT exige toujours :

- ⇒ **La communication du nombre de rouleur exact** et la prise en compte dans les calculs des repos des FE et FQ.
- ⇒ **Aucun recours à la sécabilité les samedis** s'il manque un étudiant.
- ⇒ **La compensation en jours ou payés de tous les dépassements horaires constatés.**
- ⇒ **La mise à disposition de Top Case** pour ceux qui en font la demande pour limiter le poids des sacoches.
- ⇒ **La mise à disposition pour tous les titulaires des fiches de tournées** après rééquilibrage.
- ⇒ **Aucun recours à la sécabilité** lorsque le Trafic est supérieur à 110%.

Pour soutenir et renforcer notre action,

syndiques-toi à la CFDT !

